

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2022

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **20** – Quorum : **11**

ALEX : Bruno DUMEIGNIL

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : /

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : **10**

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL ; Benjamin DELOCHE à Claude COLLOMB-PATTON ; Didier LATHUILLE à Danièle CARTERON ; Isabelle LOUBET-GUELPA à Stéphane CHAUSSON ; Pascale MEROTTO à Didier THEVENET ; Franck PACCARD à Sébastien BRIAND ; André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE ; Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON ; Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET ; Nelly VEYRAT-DUREBEX à Pierre BIBOLLET

Excusé : 1

Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Chantal PASSET

N° 2022/073 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ABATTOIR DU PAYS DU MONT-BLANC – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 22 MARS 2022

Rapporteur : Monsieur Franck PACCARD

Vu les statuts de la CCVT comprenant une compétence relative à la "Gestion et exploitation de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc" ;

Vu la délibération n° 2019-162 en date du 17/12/2019 approuvant la convention de participation au fonctionnement de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc ;

Vu la délibération n° 2022-021 en date du 22/03/2022, relative au vote des subventions aux associations 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du 28/06/2022 ;

La CCVT est signataire de la convention de participation au fonctionnement de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc (cf. Annexe), considérant :

- Qu'il s'agit du seul abattoir public et multi-espèces de la Haute-Savoie et que ses activités d'abattage et de découpe permettent à la profession agricole d'organiser des circuits courts de valorisation de la viande apportant ainsi un revenu complémentaire aux éleveurs laitiers, voire un revenu principal pour les éleveurs spécialisés dans la viande ; par conséquence, cet outil favorise le maintien d'une agriculture diversifiée sur nos territoires participant à l'entretien de l'espace, des paysages et des milieux naturels riches que sont les pâturages en zone de montagne ;

- Que l'activité d'abattage est peu rémunératrice et ne permet pas au gestionnaire du service de participer financièrement à la hauteur des investissements réalisés par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB), propriétaire ;
- Que les missions de service public effectuées par l'abattoir engendrent un surcoût de fonctionnement estimé autour de 30 000 € / an, lié au temps nécessaire pour l'accueil d'un nombre important de bénéficiaires pour des quantités parfois réduites.

Par cette convention, conclue à partir de 2020 pour 2 ans, tacitement reconduite pour une durée de deux ans complémentaires, la CCVT ainsi que d'autres EPCI de Haute-Savoie situées à proximité de la CCPMB, se sont engagées à prendre en charge une partie du surcoût du fonctionnement de l'abattoir, via une clef de répartition basés sur la provenance des utilisateurs.

Ainsi, la CCVT a participé à hauteur de 3 609,02 € en 2020 et 3 680,98 € en 2021.

Pour 2022, la somme estimative budgétée et délibérée lors de l'attribution des subventions par délibération du 22/03/2022 est de 3 700 €. Or le décompte reçu de la CCPMB en mai 2022 indique une participation attendue de 3 877,55 €, tel que présenté dans le tableau ci-après :

	Nombre utilisateurs 2020	Nombre utilisateurs 2019	Moyenne	%	Répartition des 30000€ pour 2022
CCPMB/CCVCMB	196	109	152,5	69%	20 748,30 €
CCVT	37	20	28,5	13%	3 877,55 €
CCMG	22	13	17,5	8%	2 380,95 €
CCHC	28	16	22	10%	2 993,20 €
TOTAL	283	158	220,5	100%	30 000,00 €

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification du montant de la subvention attribuée pour 2022 pour le fonctionnement de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc à hauteur de 3 877,55 €,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La secrétaire de séance
Chantal PASSET





Certifié exécutoire le 13/07/2022
Transmis en préfecture le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022
Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ


